

Signature d'une convention de partenariat pédagogique et scientifique entre l'Université de Corse et l'Université de Palerme

11 octobre 2012



Antonino Giuffrida, Professeur d'histoire médiévale ; Pasquale Assennato, Délégué en charge des relations internationales ; Roberto Lagalla, Recteur de l'Université de Palerme ; Paul-Marie Romani, Président de l'Université de Corse ; Pascal Ottavi, Doyen de la FLLASHS ; Jean-André Cancellieri, Professeur spécialisé en histoire et archéologie des mondes médiévaux. Manque ici le professeur Antoine-Laurent Serpentine, ardent porteur du projet. Celui-ci nous a quittés brutalement le mercredi 17 octobre, soit exactement une semaine après la signature de la convention.

L'Université de Palerme a fait partie des premières universités à avoir rejoint le Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires (cf. Ragguagli N° 154 - décembre 2009).

Très enthousiaste, le Président Roberto Lagalla avait alors salué la construction de ce réseau visant à fédérer les Universités insulaires autour de projets stratégiques communs. L'échange d'étudiants dans le domaine des humanités avait déjà été évoqué.

Le symposium fondateur du RETI organisé à Corte en juillet 2010 avait permis aux Professeurs Giuffrida, Assennato, Ottavi et Serpentine d'étudier les possibilités de construire un partenariat pédagogique.

Après quelques allers/retours entre les deux îles et de nombreux échanges est née cette convention de partenariat pédagogique qui fut signée officiellement par les deux Présidents d'Université mercredi 10 octobre 2012 en présence des principaux porteurs de projet.



Une convention de partenariat scientifique et pédagogique

Les relations tissées entre les deux universités ont démontré une proximité de pensée et d'action qui a été traduite dans les domaines de la pédagogie et de la recherche.

Considérant que leurs territoires respectifs peuvent constituer un terrain d'expérience pour une **forme durable de collaboration européenne** et voulant se situer dans une **perspective euro-méditerranéenne**, les deux Universités ont décidé de développer une coopération active dans le domaine de la formation et de la recherche en histoire.

En matière de recherche, il s'agira également de mettre en œuvre des projets de recherche communs, d'organiser des manifestations, de développer une politique de publications conjointes et d'accueillir des doctorants...

En termes de pédagogie, cet accord reprend les volets classiques de la coopération universitaire - échange d'étudiants, d'enseignants - mais crée aussi le cadre d'un processus d'attribution d'un « **double diplôme** » au niveau du **master Espaces et Sociétés, spécialité Histoire et anthropologie de l'homme insulaire** délivré par l'Université de Corse. Celui-ci est validé par la France, l'Italie, dans le cadre de l'Union européenne.

Les premiers échanges d'étudiants
débuteront en janvier 2013.
Pour plus d'informations ou pour
soumettre votre candidature contactez la
FLLASHS !